

Situation stable pour les incendies en Haute-Corse

Une fois le vent tombé, les moyens aériens peuvent faire leur entrée en scène. Moment salvateur, hier matin, pour les sapeurs-pompiers aux prises avec les flammes sur le terrain depuis plusieurs jours.

En Haute-Corse, seul un hélicoptère bombardier d'eau et le *Morane 2B* ont pu intervenir. Ils ont permis de continuer le travail engagé au sol sur l'incendie de Rutali. En plus de sa capacité à détecter les fumées, le *Morane 2B* dispose d'un réservoir d'une capacité de 2 000 litres que les pompiers remplissent d'eau ou d'un mélange (retardant, moussant) capable de stopper net un départ de feu. En parallèle, 163 personnels sont intervenus au sol. Parmi eux, des sapeurs-forestiers et des militaires. Le feu est désormais stabilisé.

Mais une surveillance va rester en place pour cette nuit. De quoi permettre d'éradiquer toutes velléités de reprise d'un incendie qui a parcouru environ 400 hectares de gros maquis entre Rutali et Olmeta di Tuda. Un feu qui s'est concentré sur les crêtes, loin des habitations.

En parallèle, d'autres incendies qui avaient occupé les secours ont été neutralisés: Pietracorbara, Quenza-Solaro, Rutali, Olmo, Poggio Mezzana, Linguizetta, Pietracorbara. Les pompiers insulaires, aidés par des effectifs de l'armée, de la BA 126, du 2^e Rep et du continent continuent tout de même à traiter les lisières et les points chauds. À Pietracorbara, 25 hommes ont pu accéder à pied sur les lieux du sinistre qui a ravagé 70 hectares de moyen et petit maquis.

À Poggio-Mezzana, 15 pompiers ont travaillé sur les lisières. De quoi circons-



Les feux sévissant sur la Corse depuis plusieurs jours sont désormais stabilisés. Les pompiers travaillent toujours d'arrache-pied pour les éteindre complètement avant un nouveau coup de vent prévu dans la nuit de jeudi à vendredi. / PHOTO CHRISTIAN BUFFA

crire un feu qui a détruit 25 hectares de maquis et de chêne-liège. À Olmo, 20 hectares sont partis en fumée. La situation est favorable sur l'ensemble de ces foyers.

Malgré le vent qui soufflait encore à 85 km/h, les soldats du feu ont dû néanmoins encore intervenir à de nombreuses reprises pour des écobuages. Une problématique qui mobilise de nombreux moyens. À ce titre, le Sdis 2B tient à rappeler que l'emploi du feu est strictement interdit depuis le samedi 8 février jusqu'au lundi 17 février inclus sur l'ensemble du département de la Haute-Corse: "L'interdiction d'emploi du feu s'applique à toute personne, précisent les services de la préfecture de la Haute-Corse. Durant cette période sont

notamment interdits les brûlages de végétaux, les feux de camp ou encore l'utilisation de réchauds et de barbecues (sauf à moins de cinq mètres d'une construction débroussaillée, dotée de l'eau courante et de l'électricité). Le non-respect de l'interdiction d'emploi du feu peut engager la responsabilité civile de l'auteur et l'exposer, le cas échéant, à des poursuites pénales. À cet effet, la réglementation prévoit des peines d'amende pouvant aller jusqu'à 100 000 euros ainsi que des peines d'emprisonnement."

Un rappel important alors que les pompiers travaillent d'arrache-pied pour éteindre complètement les feux avant un nouveau coup de vent prévu dans la nuit de jeudi à vendredi...

ANTOINE GIANNINI